

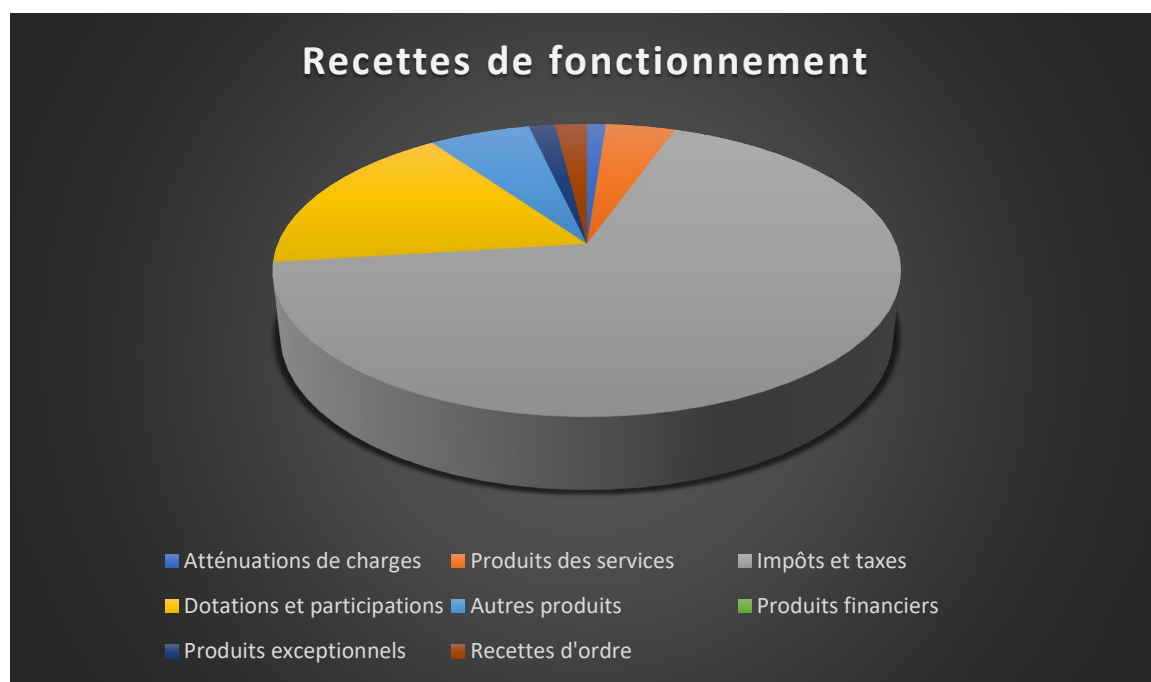
Compte administratif année 2020

Au cours de l'année 2020, la commune de Goncelin, comme toutes les entreprises et habitants, a été impactée par les conséquences liées à la crise sanitaire de la Covid 19. Pour la collectivité cela s'est traduit par :

- Des baisses de recettes liées notamment à la fermeture des équipements communaux,
- Des augmentations de dépenses liées à l'acquisition de différents matériaux et produits de nettoyage et désinfection, la nécessité de faire travailler le personnel communal pour ces opérations de nettoyage, le besoin de renforcer les équipes afin de respecter les différents protocoles sanitaires successifs.

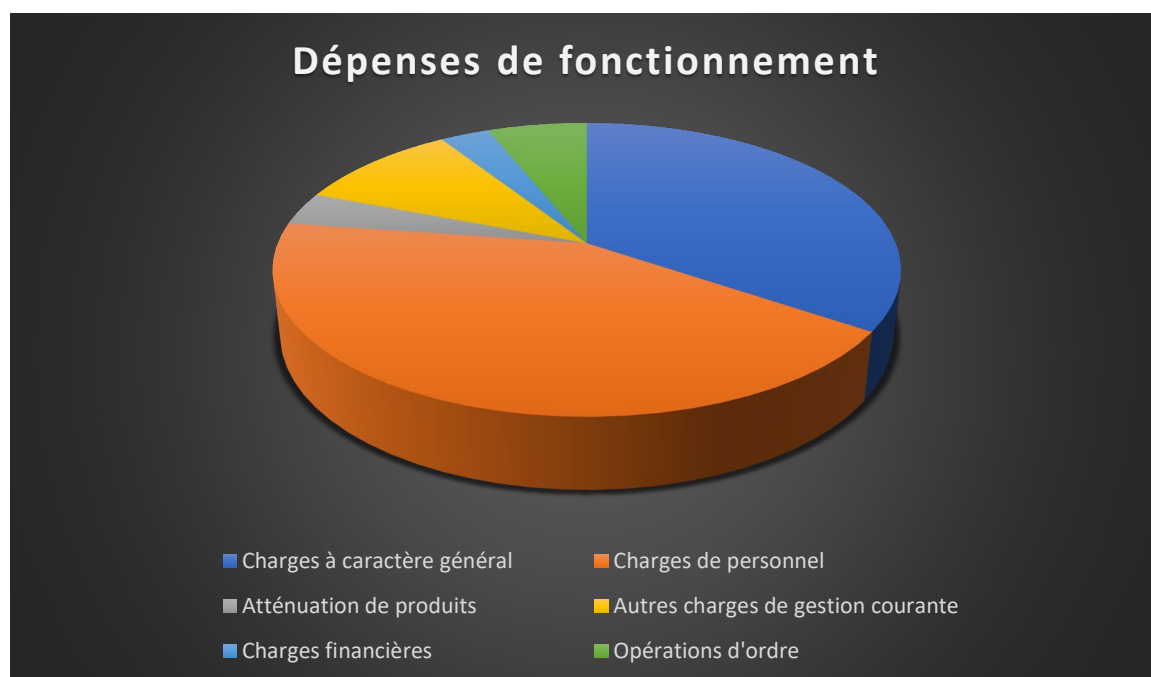
Les finances saines et solides de la collectivité nous ont permis tout de même de faire face à ces événements et de continuer nos projets d'investissement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 426 131,17 € et sont représentées ci-dessous :



- Les impôts et taxes représentent la majeure partie des ressources de la collectivité pour 2 315 164,15 € dont 1 031 289 € d'attribution de compensation de la communauté de communes et 676 465 € d'impôts locaux
- Les dotations et participations représentent 591 136,04 € dont les compensations des précédentes réformes de la fiscalité des collectivités
- Les autres produits s'élèvent à 212 509,78 € dont 184 994,68 € relatifs au loyers encaissés au titre de la location des bâtiments appartenant à la commune.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 508 899,45 € et sont représentées ci-dessous :



- Les charges de personnel sont le poste le plus important de la collectivité avec 1 074 315,14 € pour l'année 2020
- Les charges à caractère général pour 864 664,10 € regroupent de nombreuses dépenses dont par exemple :
 - o les consommations électriques ,
 - o les achats de repas pour les cantines,
 - o l'entretien des bâtiments, des voiries et des réseaux,
 - o les assurances,
 - o les frais de téléphonie,
 - o ... etc ...
- Les autres charges de gestion courante pour 250 695,60 € contiennent notamment :
 - o les subventions versées aux associations, aux écoles, ...
 - o les subventions versées au CCAS, au service départemental d'incendie et de secours,
 - o les indemnités de fonction
 - o ... etc ...

Chaque année, l'excédent de fonctionnement permet de payer les investissements réalisés au cours de l'année et de prévoir le financement des investissements futurs en reportant le solde.

Ainsi, au titre de l'année 2020 des travaux d'investissement ont été financés à hauteur de 968 033,74 € dont les principaux sont rappelés ci-dessous :

- Remplacement des camions des services techniques,
- Travaux de restauration de l'Eglise,
- Restauration de la Terrasse Rue de la Ventive,
- Travaux sur la Route de Sollières à la suite du glissement de terrain,
- Remplacement des luminaires par des éclairage Led,
- Démarrage des travaux de réhabilitation de la Mairie,

Ainsi, après prise en considération des reports antérieurs, le résultat de l'année 2020 s'élève à un excédent de 2 323 343,89 €.

Une gestion rigoureuse des finances publiques, la maîtrise des dépenses, la diversification de nos ressources nous ont permis de réaliser de 2008 à 2020 plus de 20 000 000 € d'investissements.

Dans le même temps les taux d'imposition des taxes locales n'ont pas été augmentés et la dette est maîtrisée. Un prochain dossier vous permettra de situer la commune de Goncelin par rapport aux autres communes de la même strate géographique en terme de ratios couramment utilisés dans le cadre de la gestion budgétaire des collectivités.

Budget communal année 2021

Les dépenses de fonctionnement du budget communal pour l'année 2021 ont été établies avec les principes suivants :

- Report des dépenses à caractère général avec l'ouverture des crédits nécessaires au financement des dépenses d'entretien des bâtiments et des voiries, des dépenses liées au déneigement et de toutes les charges de fonctionnement habituelles,
- Prévision des dépenses de personnel, des autres charges de gestion courante et des charges financières en fonction des éléments connus à ce jour.

Le total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2021 est de 2 691 833 € contre 2 685 873 € inscrit au budget primitif de l'année précédente.

Les recettes de fonctionnement ont été prévues à hauteur de 3 187 280 € sans augmentation de la pression fiscale.

Les recettes d'investissement ont été budgétées pour 636 489 € dont principalement des subventions à percevoir de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres partenaires.

Compte tenu des reports antérieurs et de l'excédent prévisible en section de fonctionnement, il est possible de financer les dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Les travaux prévus comprennent notamment :

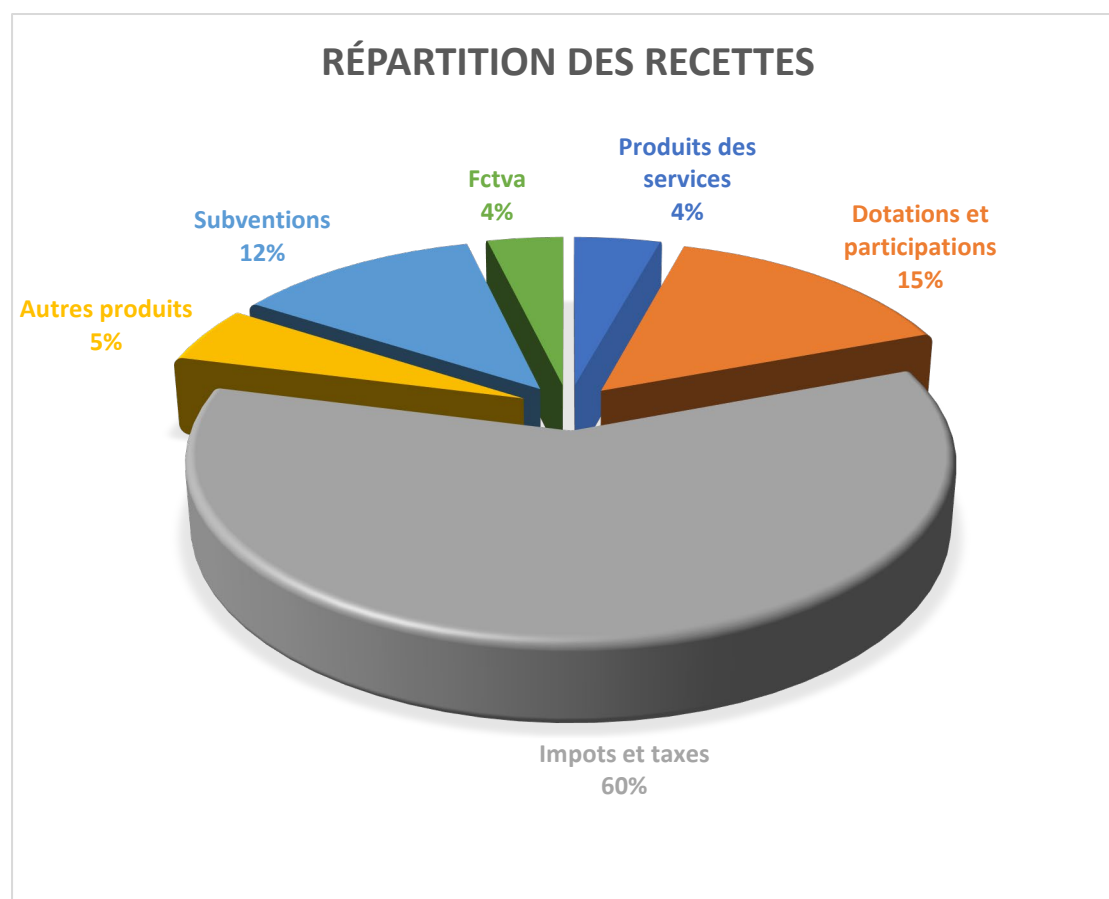
- Réhabilitation des locaux du personnel dans le bâtiment utilisé par les Services Techniques,
- Travaux de rénovation de l'école élémentaire : menuiseries, isolation, ...
- Finalisation des travaux de l'Eglise,
- Remise en état des lavoirs,
- Remplacement des panneaux d'information,
- Poursuite du remplacement des éclairages publics par des éclairages Led,
- Travaux de conformité électrique,
- Matériel de voirie, mobilier, ...

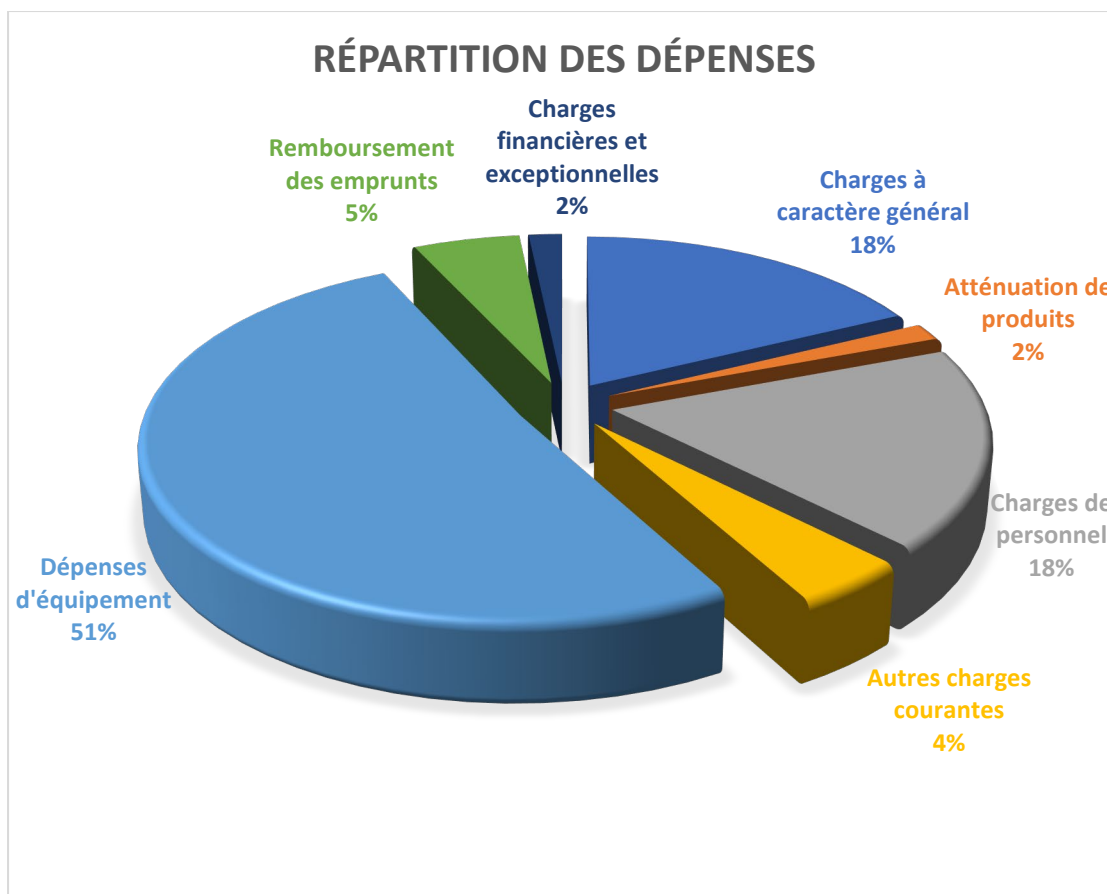
- Poursuite des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie,
- Travaux dans les logements de la Gendarmerie et de La Poste,
- Réfection de la toiture et de l'isolation de la maison Josserand (ADPA),
- Etc. ...

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée en fonction des avancées de chaque chantier, urgences éventuelles à traiter et à financer ou autres évènements.

Le compte administratif 2020 et le budget communal 2021 ont été travaillés et présentés en « commission des finances » et adoptés lors de la séance de Conseil Municipal du 07 avril 2021.

Vous trouverez schématiquement ci-dessous la répartition des grandes masses budgétaires issues du cumul des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif pour l'année 2021.





Par la suite nous devons nous adapter aux différentes modifications qui vont impacter les finances communales dont notamment :

- La réforme de la Taxe d'habitation qui impacte les ressources de la collectivité.
- Les ressources, même si elles sont maintenues, seront perçues sous forme de dotation au lieu de l'être sous forme d'impôts,
- L'écriture et la mise en place du Pacte Financier et Fiscal au niveau de la Communauté de Communes qui remettra en cause une partie des ressources de la commune,
- La nécessité pour l'Etat de financer les récentes dépenses au titre de la crise liée à la Covid-19 et la possible répercussion sur les collectivités territoriales.

Nous travaillons donc régulièrement à la remise à jour des prévisions financières et budgétaires pluri annuelles et du plan pluri annuel d'investissement afin de poursuivre et réaliser les investissements prévus et générer un autofinancement maximal de ceux-ci.